



Procès-verbal de l'assemblée communale du 29.04.2019

(Le procès-verbal de cette assemblée est enregistré sur la cassette du 29.04.2019 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.
Le texte sera supprimé après approbation de ce procès-verbal par l'assemblée communale.)

| | |
|------------------------|---|
| Ouverture de la séance | 20.00 heures |
| Présidence | Madame Josiane Zeyer |
| Electeurs présents | 61 |
| Majorité absolue | 31 |
| Scrutateur | Monsieur René Zürcher Monsieur Urs Leuenberger |

A 20.00 heures, la présidente de commune salue les électeurs/trices présents/tes à la sixième assemblée communale ordinaire de la période législative 2016 – 2021.

Aucune objection n'est soulevée à l'encontre de la convocation à l'assemblée.

La présidente de commune salue les nouveaux citoyens Monsieur Lars Lehmann et Monsieur Heinz Walther

La presse est représentée par Madame Blank (Freiburger Nachrichten) et Madame Kohler (Murtenbieter).
Madame Pürro de Radio-Fribourg arrive un peu plus tard.
En tant qu'invité, la présidente de commune accueille en particulier Monsieur Michler (membre démissionnaire de la commission financière) et Monsieur Nicolas Moser (CEO des IB-Morat).

Les excuses pour absences ne sont plus lues; mais seront cependant consignées au procès-verbal.
Se sont excusés Monsieur et Madame Robert et Emilie Michler, Monsieur et Madame Emil et Ilse Gerzner, Monsieur et Madame Anton et Edith Bissegger, Madame Sarah Mäder et Monsieur Sébastien Terreaux, Madame Linda Nussbaumer, Madame Stefanie Zeyer, Madame Therese Speich, Madame Barbara Roulin, Monsieur Andreas Hess, Monsieur Patrick Demierre, ainsi que Monsieur Daniel Zeyer.

Messieurs René Zürcher et Urs Leuenberger sont élus scrutateurs à l'unanimité.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement du procès-verbal sur bande magnétique

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 03.12.2018

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 03.12.2018 est **approuvé à l'unanimité**.

2. Approbation règlement

2.1. Règlement concernant la gestion des déchets avec barème des taxes

La présidente de commune informe, que ce règlement avec barème des taxes figurait déjà, pour approbation, à l'ordre du jour de la dernière assemblée communale, mais qu'il a soulevé des discussions (barème des taxes – réduction pour les enfants jusqu'à 3 ans) et a été rejeté. Le barème des taxes a donc été modifié en conséquence. A l'égard de cette modification, un message a été publié dans la feuille d'information. Le règlement concernant la gestion des déchets avec barème des taxes est approuvé **à l'unanimité**.

3. Comptes 2018

3.1. Rapport du conseil communal

Andreas Spring conseiller communal explique au moyen d'une présentation Powerpoint les principales variations des comptes annuels. Il cite l'évolution financière dans les domaines de l'administration, sécurité publique, formation, culture – culte et loisirs, santé, aide sociale, transports, protection de l'environnement et aménagement du territoire, économie, ainsi que les finances et contributions. Ce sont surtout les impôts qui ont produit des recettes beaucoup plus élevées que budgétisées, notamment en raison des recettes de l'impôt à la source.

Le compte de fonctionnement génère un excédent de recettes de CHF 44'680.00.

Andreas Spring conseiller communal explique le compte des investissements.

Depuis cette année, la commune a introduit ledit contrôle des crédits d'engagement. Il permettra d'identifier quels crédits ont été approuvés et quand et quels crédits sont réglés respectivement toujours en cours.

Exemple, le projet de la place d'amarrage pour bateaux a été approuvé par l'assemblée communale en 2010, mais reste toujours en suspens pour le montant de CHF 1,5 Mio.

Les projets, plateforme de bain, HFR Hôpital Meyriez-Murten, ainsi que la rénovation de l'immeuble Chatoney Sud ont été achevés.

Budgétisés pour cette année, mais pas encore réalisés, les nouveaux panneaux de signalisation à différents endroits de la commune, ainsi que l'éclairage. Des provisions ont été constituées pour ces projets.

Au total CHF 408'000.00 ont été investis, CHF 528'000.00 avaient été budgétisés.

Au bilan les actifs courants ont pu être augmentés au 31.12.2018, avec un total de bilan de CHF 3,6 Mio.

Dans le même temps, la commune a aussi dû contracter un crédit-cadre de CHF 500'000.00, en raison de l'engagement à la construction du nouveau centre des sapeurs-pompiers et la rénovation de l'immeuble Chatoney Sud.

3.2. Rapport de la commission financière et compte rendu de l'organe de révision

Le président de la commission financière, Monsieur Kurt Grüning, lit les différents extraits du rapport de la commission financière. Il explique que les comptes 2018 ont été vérifiés le 18.03.2019 par l'organe de révision CORE AG, représenté par Monsieur Stritt, et informe sur chaque point dudit compte rendu de révision. Il renseigne en outre sur le bilan au 31.12.2018, le compte de fonctionnement du 01.01.2018 – 31.12.2018, et le compte des investissements.

En conclusion Monsieur Kurt Grüning souligne, que le compte de fonctionnement a pu être bouclé avec un bénéfice. En comparaison aux estimations et compte de fonctionnement précédents, les dépenses et recettes sont relativement constantes. Alléguant toutefois qu'une partie substantielle des coûts est supportée par le Canton ou l'Association des communes, il ne reste à la commune que peu de marge de manœuvre pour influencer les résultats. A l'avenir aussi, il faudra réaliser de notables investissements, comme par exemple la participation à la nouvelle STEP ou les coûts liés au réseau santé. Pour le financement, la commune reste dépendante d'autres sources de revenu ou de financement par capitaux empruntés. Le développement de la commune joue à cet égard un grand rôle (activité de la construction, nouveaux arrivants etc.). Se fondant sur les résultats de la vérification, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2018.

Au nom de la commission financière, Monsieur Kurt Grüning remercie le conseil communal, Monsieur Stritt et la caissière communale, Madame Annemarie Roth, pour l'agréable collaboration.

Monsieur Kurt Grüning remercie tout particulièrement, au nom de la Commission financière, Monsieur Rolf Michler, membre démissionnaire qui, par son engagement et ses précieuses compétences, a contribué depuis 2006 à la „bonne marche“ de la commission financière.

Les paroles de Monsieur Kurt Grüning sont remerciées par des applaudissements.

La présidente de commune, elle aussi, remercie Monsieur Rolf Michler au nom du conseil communal, pour avoir œuvré durant de nombreuses années au sein de la Commission financière.

3.3. Approbation des comptes 2018

Les comptes 2018 sont **approuvés** avec 5 abstentions du conseil communal (Art. 18, paragraphe 3 de la Loi sur les communes LCo).

4. Election d'un organe de révision externe

La présidente de commune indique que la commune est tenue par la loi de changer de fiduciaire après 3 ans. Une reconduction de 3 ans est autorisée. CORE Treuhand AG a exercé son mandat d'organe de révision pour la commune durant maintenant 6 ans et doit être remplacé (Art. 98, paragraphe 2 de la loi sur les communes LCo).

4 offres ont été demandées et après examen, le conseil communal et la Commission financière proposent axalta Revisionen AG, Düdingen, en qualité de nouvel organe de révision.

axalta Revisionen AG est approuvée à **l'unanimité** en tant que nouvel organe de révision.

5. Election d'un membre à la commission financière

La présidente de commune informe, que suite à la démission de Monsieur Rolf Michler, un nouveau membre doit être élu pour la commission financière.

Le conseil communal et la commission financière proposent d'élire le conseiller communal démissionnaire Thomas Weissbach, nouveau membre de la Commission financière.

Un électeur trouve étrange et même incongru, qu'un conseiller communal démissionnaire rejoigne de sitôt une commission. Il pense qu'il y a certainement d'autres habitants intéressés.

La présidente de commune répond que la fonction de conseiller communal requiert une disponibilité considérable, alors que le travail dans une commission nécessite moins de temps. Elle peut très bien comprendre qu'une personne avec famille et sa propre entreprise doit bien gérer son temps et fixer des priorités.

La présidente de commune reconnaît, à titre personnel, qu'en adhérant à la commission financière, Monsieur Thomas Weissbach souhaite poursuivre une activité pour la commune et c'est tout à son honneur.

Monsieur Thomas Weissbach est confirmé dans sa nouvelle fonction de membre de la commission financière par des applaudissements.

6. Divers

Claude Lurf, conseiller communal, informe de la situation actuelle sur la révision du plan d'aménagement local.

Le bureau de planification travaille actuellement sur le plan directeur, soit la planification territoriale globale dans la commune. Une fois des travaux achevés, les documents de base contraignants pour les autorités, seront proposés. Le conseil communal a mandaté d'autres planificateurs spécialisés pour les domaines de la planification énergétique, paysagère et des transports. Ils évalueront les données existantes et tiendront compte du retour d'informations des offices cantonaux, après la publication de l'étude préliminaire.

Suivant quoi, un inventaire sera dressé et il se pourra que des mesures devront être prises dans la planification des transports par exemple. Des objectifs seront ensuite formulés, les besoins d'intervention seront déterminés et des solutions seront proposées.

Sitôt les évaluations disponibles, la commission de planification de la commune se remettra au travail.

Le Service cantonal de la culture a probablement déjà effectué une visite de la commune, afin de définir un périmètre protégé, soit le centre du village. Ce périmètre de protection avait déjà été défini lors de la révision du plan d'aménagement local, il y a six ans.

Claude Lurf, conseiller communal, déclare qu'il se pourrait que des planificateurs mandatés circulent dans la commune et évaluent avec précision des biens immobiliers.

Monsieur Jacques Studer du bureau d'écologie, aura particulièrement besoin de l'aide la population. Si nécessaire, il demandera l'accès aux propriétés, en particulier celles longeant le lac.

Claude Lurf, conseiller communal, invite l'assemblée à seconder les différents spécialistes dans leur mission.

Les premiers résultats de la révision du plan d'aménagement local devront être disponibles avant les vacances d'été.

Claude Lurf, conseiller communal, informe de la situation sur le raccordement de la fibre optique dans la commune.

Il s'avère que la tâche est plus „ardue“ que ce que le conseil communal s'était imaginée. C'est pourquoi, Claude Lurf, conseiller communal, salue Monsieur Nicolas Moser, SI-Morat, un connaisseur en la matière, qui pourra nous informer de quelle façon le projet est mis „sur les rails“.

Monsieur Moser remercie l'assemblée, d'y avoir été invité afin d'apporter des précisions sur le sujet „fibre optique et multimédia en général“.

Dès lors qu'un raccordement fixe existe (non pas un mobil ou une tablette etc.), une infrastructure est nécessaire. Celle-ci a été établie par les PTT ou UPC, Swisscom etc. Ces infrastructures sont aujourd'hui équipées de câbles en cuivre. Elles nécessitent également un équipement pour transmettre des signaux. Ceci

peut entraîner des restrictions si plusieurs personnes du même immeuble souhaitent utiliser ses connexions en même temps.

La solution à ce problème consiste à améliorer les infrastructures et là il existe de simples directives émanant des entreprises multimédia, qui ont créé leur plan d'investissement et, par le biais d'une planification, défini quelles communes devaient être assainies.

On sait que certains quartiers de la commune ne sont pas bien desservis. Le besoin d'accéder à plus de programmes de télévision, etc. s'est accru. Dans une certaine mesure, il est possible d'équiper les infrastructures actuelles. Toutefois, tout dépend des décisions d'investissement des entreprises multimédia.

Il est actuellement possible de faire raccorder la commune à la fibre optique par la Société fth FR SA. Cette société est une entreprise en partenariat avec le canton de Fribourg. La procédure de raccordement est gratuite, dans la mesure où l'un des deux prestataires, respectivement fournisseurs multimédia, est sélectionné. Actuellement, 30 raccordements ont été commandés. Il en faut au moins 80 pour que l'infrastructure soit payée.

Monsieur Moser ajoute, qu'il ne peut pas faire de publicité pour le fournisseur multimédia. Il rappelle que la connexion est gratuite et prend pour exemple le village d'Altavilla. Cette commune avait de gros problèmes de qualité et a fait procéder au raccordement à la fibre optique sur tout le territoire de la commune. Là-bas, 30 connexions étaient nécessaires au raccordement de tout le village.

Sitôt les 80 raccordements commandés, le travail s'effectuera rapidement dans la commune. En fonction du permis de construire nécessaire, le raccordement sera établi dans un délai d'environ 3 mois. Cependant, l'utilisation requiert, comme déjà mentionné, la sélection et la conclusion d'un contrat avec un fournisseur. Selon Monsieur Moser, certains utilisateurs ne souhaitent pas changer leur adresse E-Mail. Au moins une adresse Bluewin peut être conservée auprès de la plupart des fournisseurs.

Monsieur Moser est lui-même client de fth FR SA, et le changement s'est fait sans problème. Si après le changement, quiconque n'est pas satisfait, il peut à tout moment retourner auprès de l'ancien opérateur. Un électeur demande, si l'extension du réseau de fibre optique ne sera pas réalisée tant que 80 raccordements n'auront pas été commandés.

C'est exact, répond Monsieur Moser. Il faut 80 connexions pour rendre le passage à la fibre optique financièrement supportable.

Le même électeur demande, si l'extension à la „5G“ serait une alternative.

Monsieur Moser répond, que la „5G“ rendra beaucoup de choses possibles et qu'elle constitue un sujet de préoccupation important chez les fournisseurs multimédia. Il reste encore des défis à relever, notamment en ce qui concerne le rayonnement. Avec la „5G“ beaucoup de données devront être transportées ce qui nécessite des antennes de grande puissance de transmission ou beaucoup de petites antennes, qui devront faire preuve d'une grande puissance de transmission. Les antennes doivent encore être équipées. De par la loi, ce n'est pas simple, car de nombreux sites sont actuellement déjà occupés. L'arrivée de la „5G“ sur le marché peut donc prendre un certain temps.

Un électeur demande la parole. Il s'est intéressé à la connexion fibre optique et a pris contact avec l'opérateur senseLan GmbH à Guin afin d'obtenir des renseignements techniques. Mais senseLan GmbH lui a répondu ne pas être intéressé.

Monsieur Moser trouve dommage que cela se soit produit. fth FR SA n'a aucun lien avec senseLan GmbH, hormis qu'elle soit un des fournisseurs, qui devrait offrir ses services. Mais il existe également un deuxième opérateur, à savoir la Société net+FR.

Une électrice mentionne, qu'elle aussi s'est adressée chez senseLan et reçu la même réponse peu amène et arguant un manque d'intérêt.

Un électeur demande pourquoi un autre fournisseur multimédia ne peut pas être sollicité.

Monsieur Moser répond, qu'actuellement seuls les deux fournisseurs senseLan et net+FR sont disponibles pour la commune.

Une électrice signale, que le site Internet fth FR SA propose 5 fournisseurs de services : net+FR, Init7, Salt, senseLan et sunrise.

Monsieur Moser répond qu'il devra clarifier cela. Seule net+FR était représentée dans la commune d'Altavilla, car chaque opérateur de télécommunications doit alimenter le réseau de signaux et qu'à cet effet, une installation technique est nécessaire. Si d'autres opérateurs ne sont pas intéressés par cette mise à jour, ils ne peuvent pas être proposés aux utilisateurs.

L'électeur ajoute, que bien qu'il ne se souvienne plus de Sunrise, il a été toutefois clairement indiqué que Swisscom s'était retirée de ce projet, ne trouvant pas d'intérêt dans les petites communes.

Monsieur Moser répond, que Swisscom s'est retirée de la coopération avec fth FR SA. Il n'est donc pas possible pour Swisscom de raccorder la commune au réseau de la fibre optique. Il se peut que dans 2-3 ans Swisscom soit à nouveau intéressée, mais pour le moment rien n'est moins sûr.

Une électrice demande pourquoi Swisscom s'est retirée de la coopération.

Monsieur Moser répond qu'il ne veut pas vraiment plaider pour ou contre un opérateur. Il sait que Swisscom s'est retirée de la coopération parce qu'elle propose une autre solution, à savoir le raccordement à la fibre optique jusqu'à point d'introduction du bâtiment et non pas jusqu'à l'intérieur du bâtiment comme fth FR SA.

Un électeur demande s'il est possible de faire raccorder sa propriété à sa charge, dans la mesure où les 80 contrats n'ont pas été conclus. Il s'est renseigné auprès de ftth FR SA qui lui a répondu ne pas effectuer de raccordements privés.

Monsieur Nicolas Moser répond, qu'un raccordement privé est impossible, dans la mesure où toute l'infrastructure pour la fibre optique doit être construite. Il faudrait tirer le câble à fibre optique dans les infrastructures de raccordement de Morat jusqu'à la propriété, ce qui entraînerait d'énormes coûts. Raison pour laquelle un nombre de 80 raccordements est requis, afin de financer ces coûts d'aménagement élevés.

Au nom de l'assemblée communale, Claude Lerf, conseiller communal, remercie Monsieur Moser pour ces éclaircissements.

Les participants applaudissent.

Claude Lerf, conseiller communal, informe que le conseil communal est en relation avec l'entreprise ftth FR SA. Suite à la séance d'information de novembre 2018, un nouveau courrier a été adressé aux propriétaires d'immeubles et aux locataires de la commune en février 2019, révélant la situation intermédiaire sur la conclusion des contrats et informant que le conseil communal décidera de la prochaine étape en mars 2019. Le conseil communal a pu convenir avec la ftth FR SA de ne pas mettre fin au projet mais de le suspendre. Du point de vue de la commune, l'implantation de la fibre optique représente une technologie d'avenir pour tous et n'offre que des avantages. Tout ce qu'il y a faire est de changer d'adresse mail et d'opérateur.

Claude Lerf, conseiller communal, rapporte que le conseil communal s'est renseigné auprès d'un bureau d'ingénieur spécialisé, si la commune pouvait ordonner l'extension du réseau de la fibre optique et se présenter en tant que maître d'ouvrage. Ceci est en principe possible et il existe des communes qui ont effectué l'aménagement elles-mêmes. Le conseil communal a demandé une offre. L'étude préliminaire coûte CHF 5'000.00. Mais avant que la commune ne sache si tant est qu'un fournisseur multimédia (Swisscom, Sunrise etc.) soit intéressé à raccorder la commune, d'autres frais d'un montant de CHF 40'000.00 s'ajoutent. Le risque repose sur la commune. Si tout se passe comme prévu, un raccordement au réseau de fibre optique coûterait environ CHF 1,5 mio. à la commune. Tout en ne sachant pas si les SI-Morat, upc Cablecom ou Swisscom sont disposés à mettre leurs infrastructures pour l'introduction du câble à fibre optique à disposition. En ce qui concerne l'échéance, le projet pourrait être réalisé dans un délai de 2 ans selon le bureau d'experts.

Claude Lerf, conseiller communal, note que le conseil communal persiste à penser que l'offre ftth FR SA reste attractive. Il demande à l'assemblée comment poursuivre.

Une électrice répète, que le service senseLan est insuffisant et il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu peu de contrats conclus.

Claude Lerf, conseiller communal, répond que c'est une information choquante pour le conseil communal aussi. Le conseil communal se mettra en relation avec senseLan pour comprendre le point de litige.

Un électeur demande comment sont répartis les 30 contrats conclus dans la commune. Uniquement dans une rue – par ex. La Rue de Lausanne ou dans tout le village.

Claude Lerf, conseiller communal, répond qu'il ne le sait pas pour le moment.

Un électeur informe qu'il est important de savoir que les anciens raccordements existants des immeubles sont conservés et que rien ne sera démonté. Si l'on n'est pas satisfait du nouvel opérateur, il est possible après un an de retourner auprès de l'ancien ou de changer d'opérateur. Le plus important maintenant est de conclure 80 contrats.

Claude Lerf confirme tout cela et remercie pour l'information.

Un électeur demande quelle est la différence des prestations et coûts entre Swisscom et l'autre opérateur.

Claude Lerf, conseiller communal, ne peut pas répondre à cette question. Il peut toutefois remarquer qu'aux dires de discussions, les nouveaux opérateurs fournissent plus de prestations à moindre frais. Mais ce sont des déclarations générales qui doivent être vérifiées individuellement et selon l'offre.

Monsieur Moser ajoute que la Société net+ fr offre à vrai dire les conditions les plus avantageuses si l'on choisit l'offre standard.

Un électeur demande si les informations sont disponibles.

Monsieur Moser répond, que toutes les informations sont disponibles, en allemand et en français, sur le site Internet du fournisseur.

Une électrice fait savoir qu'elle vient de consulter son portable et qu'il existe deux fournisseurs de services pour Meyriez, soit senseLan et net+FR. Elle a brièvement comparé les deux. L'offre de SenseLan se situe entre CHF 30.00 et CHF 40.00 par mois et les coûts chez net+ sont pratiquement identiques. Elle était jusqu'à présent cliente de Swisscom, mais soutient le projet fibre optique et le passage chez un autre opérateur.

Un électeur pense que le problème le plus important est l'infrastructure, donc le matériel informatique. Il faut définir avant tout quel est le réseau de fibre optique nécessaire à la commune, respectivement quelle doit être la dimension du câble à fibre optique.

Claude Lerf, conseiller communal, répond qu'en tant que profane, il comprend que les spécialistes tirent assez de fils de verre épais dans ces tuyaux afin d'atteindre la puissance de transmission suffisante à notre commune.

Il s'agit maintenant d'établir un réseau en concluant des contrats. Il se peut que l'entreprise Sunrise soit soudainement intéressée, lorsqu'elle apprendra que la commune de Meyriez a passé à la fibre optique.

Un électeur mentionne que les services des nouveaux opérateurs sont aussi mauvais que ceux de Swisscom.

Un électeur demande, combien de ménages compte Meyriez.

La présidente de commune répond que la commune compte environ 250 ménages.

Un électeur demande, pourquoi 80 ménages n'arrivent pas à conclure un contrat. Il se demande également s'il s'agit d'une erreur de marketing ou que l'on ne s'adresse pas aux bonnes personnes. Il se fait ses propres réflexions marketing et pense que l'écho se répercute plus faiblement sur la génération seniors que celle des «Kids». Les «Kids» veulent la fibre optique et les «Kids» disent à leurs parents, que la fibre optique c'est l'avenir. De plus, il a entendu que plusieurs personnes ne souhaitent pas que leur adresse mail soit suivie de «...senseLan». Il suggère de négocier avec senseLan afin qu'il accepte un pseudonyme tels que par exemple «...lakenet» ou «...sealike» au lieu de «...senseLan».

Une électrice demande, quels seront les coûts si le propriétaire souhaite se raccorder à la fibre optique mais le locataire s'y oppose.

Monsieur Moser répond que le raccordement est gratuit pour les propriétaires. De même pour le locataire, par contre l'abonnement auprès du fournisseur de service est à la charge de l'utilisateur.

L'électrice mentionne qu'elle devrait faire tirer de nouveaux câbles en cas de changement d'opérateur. A l'époque, Swisscom a posé de nouveaux tuyaux traversant tout le plafond de l'appartement, à ses frais.

En tant que locataire, elle se demande si les nouveaux câbles s'inséreront dans la conduite et qui supportera les frais.

Monsieur Moser explique qu'il n'a pas la réponse à cette question technique. Il faudrait effectuer une visite sur place. Sa maman, par exemple, loue un appartement, dans lequel la fibre optique a été installée et elle n'a rien payé pour cela.

Claude Lerf, conseiller communal, attire encore une fois l'attention sur le fait que le conseil communal recommande de souscrire un contrat de raccordement à la fibre optique et de choisir un fournisseur de service. La décision appartient finalement aux habitants. Concernant la satisfaction du client, le conseil communal va prendre contact avec senseLan et examinera d'autres opportunités commerciales.

L'assemblée applaudit.

Un électeur demande la parole. Il y a environ deux ans le sujet de la «pollution lumineuse» produite par l'HFR hôpital Meyriez-Morat a été évoqué. Suite à quoi, le conseil communal a pris contact avec l'HFR hôpital Meyriez-Morat. Promesse a été faite de diminuer la pollution lumineuse, en baissant les stores et en variant l'éclairage dans la zone d'entrée, durant la nuit. Mais rien n'a changé, la pollution lumineuse est toujours présente. L'électeur demande donc une nouvelle fois au conseil communal de s'en occuper.

La présidente de commune répond que le conseil communal prendra contact avec l'HFR hôpital Meyriez-Morat.

Monsieur Christian Roulin informe, que la présidente de la Société des Sympathisants de Meyriez, Madame Barbara Roulin, n'a malheureusement pas pu prendre part à l'assemblée communale. C'est pourquoi il a été délégué pour transmettre les meilleures salutations de la Société et remercier pour la bonne collaboration. Il attire l'attention sur la fête du 50^{ème} anniversaire de la Société qui aura lieu du 23 au 25.08.2019. Une soirée jass sera organisée le 23.08.2019. Le programme du 24.08.2019 n'est pas encore connu. Le 25.08.2019 des grillades seront servies comme il y a 50 ans. Monsieur Roulin invite l'assemblée à prendre part à ces festivités.

Une électrice remercie le conseil communal, pour la prise en charge des frais de bus scolaire pour les écoliers jusqu'à la 4^{ème} classe, par la commune. Cela ne va pas de soi en comparaison à d'autres communes.

La présidente de commune informe sur le changement survenu au sein du conseil communal. Les conseiller communaux Peter Balmer et Thomas Weissbach ont annoncé leur démission pour la fin mai 2019. L'élection tacite, a élu Messieurs Daniel Conca et Peter Kopp en tant que successeurs.

La présidente de commune remercie ici Messieurs Peter Balmer et Thomas Weissbach pour le travail actif qu'ils ont effectué au sein du conseil communal et leur souhaite tout de bon pour l'avenir. Elle remercie également les deux nouveaux conseillers communaux pour leur disponibilité à représenter dorénavant les intérêts de la commune.

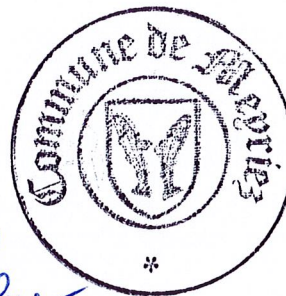
Monsieur Peter Kopp se présente. Applaudissement de l'assemblée.

Monsieur Daniel Conca se présente. Applaudissement de l'assemblée.

La présidente de commune remercie les collègues du conseil communal, l'agent communal et son épouse, les membres de la commission, la caissière communale et le secrétaire communal, ainsi que les collaborateurs de la déchetterie pour la constante bonne collaboration. Elle adresse un merci spécial à Monsieur et Madame Charly et Jeannette Pouly, pour la préparation de la grande salle avant et l'apéritif après chaque assemblée.

La présidente de commune remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt l'assemblée à 21.25 Heures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
DE MEYRIEZ



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Zeyer'.

La présidente de commune:
J. Zeyer

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Speich'.

Le secrétaire:
E. Speich

Suite à l'assemblée, les participants sont conviés à un apéritif.